Colloque de l’ONU sur le « Droit à la vie privée » dans la région MENA, organisé à Tunis pour promouvoir un « droit à la personnalité »

29 mai 2017

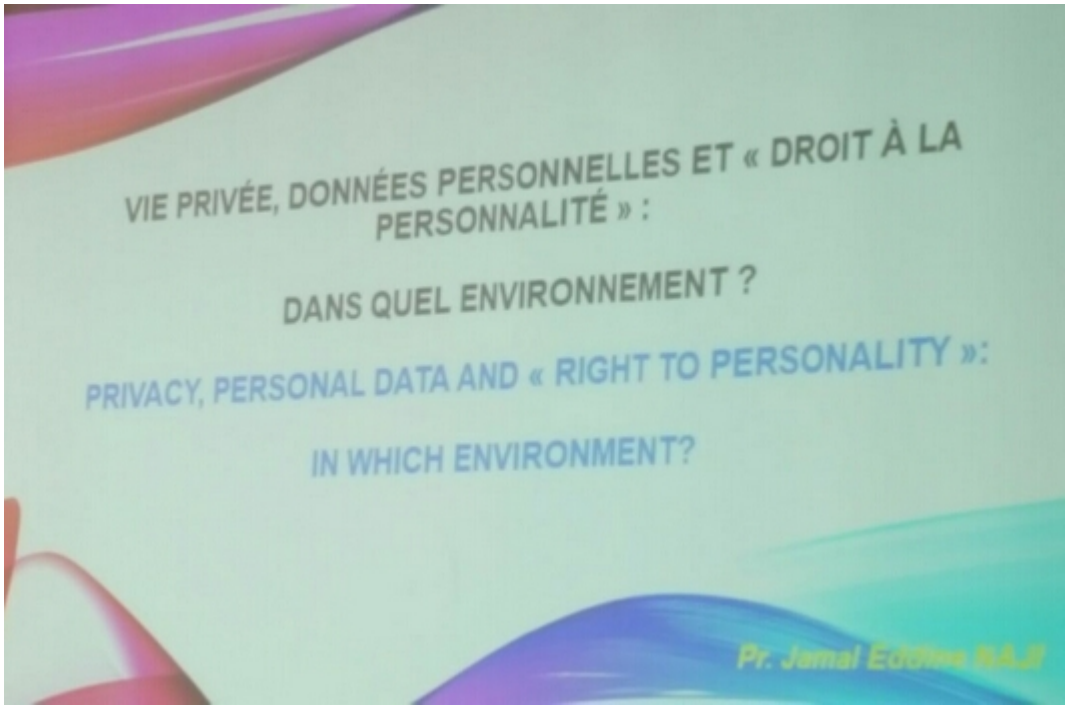

Mandate of the Special Rapporteur on the right to privacy
PRIVACY, PERSONALITY
& FLOWS OF INFORMATION
Second edition
25th & 26th May 2017
Golden Tulip Hotel, Gamarth, Tunisia
NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMM
INPDP
MAPPING
University of Malta
accessnow

A l’invitation du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée, M. Josef A. Cannataci (Malte), M. Jamal Eddine Naji, Directeur Général de la HACA, accompagné de M. Mahdi Aroussi Idrissi, Directeur des Etudes Juridiques, a participé à un colloque organisé à Tunis les 25 et 26 mai sur « le droit à la vie privée, le droit à la personnalité et les flux de l’information dans la région MENA ».

Ce colloque, conçu comme une table ouverte de contributions et d’échanges d’approches novatrices en la matière, fait suite à une rencontre similaire organisée en juillet 2016 au siège des Nations Unies à New York. Le Haut-Commissariat de Droits de l’Homme des Nations Unies a ainsi mandaté M. Cannataci pour organiser une série de rencontres régionales dans le but de délimiter les nouveaux contours à donner au droit à la vie privée, à la protection des données personnelles et au « droit à la personnalité » à l’ère numérique et ses nouveaux acteurs, dont les réseaux sociaux, les big datas, les algorithmes. etc.

Dans son intervention, en séance inaugurale, M. Naji a proposé de répondre à nombre de questions proposées par la plate-forme de cette rencontre de Tunis, à l’aune des usages et pratiques de mise dans la médiasphrère numérique : quelle meilleure compréhension de la vie privée ? comment le droit à la vie privée a « un rôle facilitateur pour la promotion d’autres droits humains » ? qu’entend-on par « droit à la personnalité » (inscrit dans la constitution allemande par exemple –« Pers?nlichkeitsrecht »-) ?

Pour l’essentiel, M. Naji a insisté sur la nécessité d’approcher ce « droit habilitant d’autres droits » en le contextualisant, c'est-à-dire à en analyser l’environnement où il est revendiqué, promu, voire mis en œuvre. Pour ce qui concerne la région Mena, comme en Afrique aussi, l’environnement présente encore nombre de déficits au plan de la démocratisation des institutions politiques, de la société comme des paysages médiatiques. Aussi, est-il indispensable, dit M. Naji, de lier ce droit à la vie privée au droit basique et fondateur : le droit d’accès à l’information.

« Comment prétendre protéger un nouveau territoire, celui du `` droit à la personnalité ``, quand le territoire d’origine ou `` de naissance `` est banni et bâillonné : celui du droit à l’information et la

libre expression qu’il supporte, avec, en plus, les indispensables possibilités requises de recours en cas de non jouissance de ce droit ? », souligne encore le DG de la HACA qui dégage et insiste ainsi sur l’existence d’une « dialectique ou interactivité entre les deux droits » dans les contextes de la région MENA et de l’Afrique.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B